LE PROGRAMME DE MESURES LE PLAN D'ACTIONS OPERATIONNEL TERRITORIALISE



Synthèse départementale :

Les Pays de la Loire sont la Région du bassin Loire Bretagne la plus éloignée de l'objectif de bon état des masses d'eau résultant de la Directive Cadre sur l'Eau. 11 % des masses d'eau sont en bon état écologique, ce qui est très loin des objectifs fixés pour 2015 (61 % à l'échelle du bassin Loire Bretagne).

Avec 2 % des masses d'eau en bon état écologique, le département de Loire-Atlantique ne fait pas exception. Les objectifs du SDAGE 2016-2021 sont fixés à 39 % des masses d'eau de Loire-Atlantique devant atteindre le bon état écologique en 2021.

Cette situation dégradée est liée à :

- une dégradation des milieux aquatiques nécessitant la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau et notamment de leur continuité écologique, concernant 203 ouvrages, d'ici à 2017.
 - de nombreuses et diverses sources de

pollution, d'origine agricole, domestique et industrielle, nécessitant des actions de réduction des apports, avec la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto. Il est également nécessaire de travailler sur la limitation des transferts vers les nappes et cours d'eau, à mettre en œuvre plus particulièrement sur l'ensemble des captages prioritaires et sur les zones conchylicoles prioritaires.

- une forte tension sur la ressource en eau en période estivale nécessitant la mise en place de cadrage des prélèvements et la diminution de l'impact des plans d'eau.

Outre ces actions thématiques, la dégradation des eaux impose de travailler sur l'émergence et le renforcement des maîtrises d'ouvrage, préalable indispensable à la réalisation des actions sur les milieux aquatiques ou les pollutions diffuses, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI.

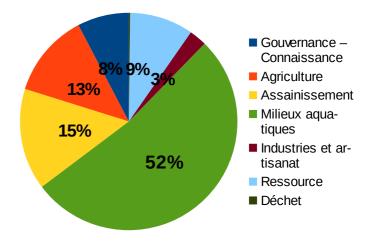
Le Programme de Mesures :

Les actions du PDM sont issues de 7 grands types de mesures selon les thématiques suivantes :

déchets, agriculture, assainissement, gouvernance – connaissance, industrie et artisanat, milieux aquatiques et ressource.

L'estimation du coût de ces mesures est de 273 M€.

Le PDM 44 se décline en 496 actions sur les masses d'eau par lesquelles la Loire-Atlantique est concernée, réparties de la façon suivante :



Indicateurs et suivi:

Le SDAGE fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus pour 2021 ou 2027 en matière de "bon état des eaux". Le programme de mesures (PDM) qui y est associé constitué des actions est opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs du SDAGE au niveau du bassin. Les pays membres de l'Union Européenne doivent rendre compte du respect de la DCE et de la mise en œuvre de ces plans de gestion (SDAGE pour la France) : c'est le rapportage.

Pour faire ce rapportage un outil de suivi (OSMOSE) est en voie de déploiement.

Des indicateurs sont déterminés pour chaque mesure et un suivi bi-annuel de l'état d'avancement des actions est mis en place.

Ce suivi doit également permettre, le cas échéant, d'identifier les points de blocage des actions afin d'engager les solutions nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions.

PAOT et plan d'actions stratégique :

Les fiches plan d'actions stratégique de la MISEB portent sur des enjeux concernant l'eau et la biodiversité.

Parmi les fiches « eau », certaines actions relèvent du PAOT :

- Le cadre de l'action
- La gouvernance
- L'état de masses d'eau
- Les outils de planification
- La réduction des rejets directs
- La gestion de la pollution diffuse
- La prévention de la pollution industrielle de l'eau
- Le 5ème programme d'actions nitrates
- Les phytosanitaires
- La protection des captages d'eau potable
- La restauration de la continuité écologique
- Les altérations morphologiques des cours d'eau
- La préservation des zones humides
- La gestion de la ressource en eau
- Le relèvement des débits réservés
- Les plans d'eau
- Les masses d'eau littorales

Une analyse des enjeux a permis l'actualisation des fiches du plan d'action stratégique de la MISEB. Cette analyse a conduit aussi à définir les priorités du plan de contrôle.

Stratégie du PAOT en Loire-Atlantique

Le SDAGE fixe une augmentation de 2 % à 39 % des masses d'eau en bon état à l'échéance 2021. Afin de se rapprocher de cet objectif très ambitieux, à chaque thématique intégrée dans le PAOT est associée une stratégie définie selon les enjeux, les éléments de contexte, la stratégie régionale, les moyens des services de la MISEB ...

Dans un souci de pragmatisme et une volonté d'insuffler une dynamique positive, les masses d'eau dont l'atteinte du bon état est identifiée comme étant plus réalisable seront considérées comme prioritaires. Une douzaine de masses d'eau, à échéance de bon état en 2021, en état moyen avec un faible écart au bon état a été identifiée.

Une analyse fine de cette liste permettra de designer quelques masses d'eau dites « vitrines », qui par l'exemplarité des actions, illustreront la réussite de l'atteinte du bon état.